

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcer l'accompagnement des enseignantes et enseignants primaires tout au long de leur carrière

📅 Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2026

L'Assemblée plénière de la CIIP a adopté les recommandations issues de la troisième et dernière phase du projet Calliope. Après celles de la formation initiale et de l'entrée dans la profession, cette dernière étape porte sur la formation tout au long de la carrière du corps enseignant primaire.

Le projet Calliope part d'un constat simple : le métier d'enseignante et d'enseignant primaire évolue fortement. Les attentes sont nombreuses, les situations de classe se complexifient et les compétences nécessaires doivent pouvoir être développées tout au long de la vie professionnelle. La formation initiale reste essentielle, mais elle ne peut pas répondre, à elle seule, à l'ensemble des besoins d'une carrière.

Avec ces nouvelles recommandations, la CIIP souhaite renforcer la place de la formation continue dans le métier enseignant. Elle invite les cantons à prévoir qu'environ 3 à 5 % du temps de travail annuel puisse être consacré au développement professionnel, en tenant compte des formations obligatoires, des formations d'établissement et des formations choisies individuellement.

Un cadre commun, des mises en œuvre cantonales

Les recommandations adoptées ne créent pas un modèle uniforme imposé à tous les cantons. Elles proposent un cadre romand commun, tout en laissant à chaque canton la responsabilité de définir ses propres modalités de mise en œuvre.

La CIIP recommande également que la formation continue figure progressivement dans les règlements, directives ou cahiers des charges cantonaux. L'objectif est de passer d'une logique d'encouragement à une reconnaissance claire de la formation continue comme composante normale du métier enseignant.

Des parcours professionnels mieux reconnus

Calliope vise aussi à mieux rendre visibles les possibilités d'évolution dans l'enseignement primaire. Les enseignantes et enseignants peuvent développer des compétences spécifiques dans différents domaines : soutien pédagogique, médiation, éducation numérique, accompagnement des pratiques, formation d'adultes, coordination ou direction d'établissement.

La CIIP encourage donc les cantons et les institutions de formation à mieux identifier et rendre visibles les formations permettant d'accéder à ces fonctions. Cette démarche doit contribuer à reconnaître l'engagement des enseignantes et enseignants qui se forment et endossent de nouvelles responsabilités, sans pour autant les éloigner de la classe.

Faciliter l'accès à la formation

Les Hautes écoles et Universités chargées de la formation du corps enseignant sont également encouragées à renforcer la reconnaissance des compétences acquises sur le terrain. Il s'agit de faciliter l'accès à des formations certifiantes et de mieux valoriser l'expérience professionnelle.

La CIIP souhaite enfin renforcer la collaboration entre institutions de formation, afin de rendre certaines offres de formation continue plus visibles et plus accessibles dans l'espace romand.

Une réponse concrète aux évolutions de l'école

Avec cette troisième phase, le projet Calliope parachève un travail engagé depuis plusieurs années par les cantons romands et les institutions de formation. Il propose une réponse concrète aux évolutions de la profession enseignante et aux besoins de l'école primaire.

En renforçant la formation tout au long de la carrière, la CIIP entend soutenir la qualité de l'enseignement, reconnaître l'exigence du métier et contribuer à l'attractivité de la profession enseignante.

La mise en œuvre des recommandations relèvera des cantons, en collaboration avec les institutions de formation.

Contacts :

Frédéric Borloz, Président de la CIIP (instruction publique), 021 316 30 65

Thierry Dias, Président du CAHR, 021 316 92 78

Pascale Marro, Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15